

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez nos et l'utilisation de cookies pour vous proposer des contenus et services adaptés à vos centres d'intérêts et vous permettre l'utilisation de boutons de partages sociaux. .

## Dans l'Hérault, les pales d'éoliennes tuent des oiseaux protégés

Les générateurs d'Aumelas ont abattu 33 faucons crécerellettes. France nature environnement assigne EDF en justice.

LE MONDE | 27.07.2017 à 17h15 • Mis à jour le 27.07.2017 à 17h22 | Par Emilie Veyssié



Un faucon crécerellette dans la plaine de la Crau (Bouches-du-Rhône). REMI RUFER/FLICKR/CC BY-ND 2.0

Sur le causse d'Aumelas, dans le département de l'Hérault, s'étend un parc éolien d'environ 800 hectares entre deux zones de protection spéciale. Ces surfaces, créées en application de la directive oiseaux, doivent [assurer](#) la protection de l'avifaune. Le causse est justement le terrain de chasse du faucon crécerellette, rapace de 75 centimètres d'envergure, et très rare en [Europe](#), qui est revenu [coloniser](#) le sud de la [France](#) ces dernières années. Il s'agit d'une espèce protégée, classée « vulnérable » au niveau national.

C'est ici que se dressent les éoliennes dont EDF Energies nouvelles (EN) est le gestionnaire. Le site comporte aujourd'hui 31 aérogénérateurs, contre 24 en 2010. A l'année, le parc produit assez d'électricité pour une [population](#) de 70 000 habitants environ, soit l'équivalent de l'agglomération de Sète, voisine de la commune d'Aumelas.

La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) de l'Hérault, chargée de [suivre](#) sur le site la mortalité des faucons crécerellettes depuis 2010, a retrouvé 33 cadavres au pied des éoliennes. Les animaux sont morts de collision avec les pales. Le code de [l'environnement](#) punit les destructions d'espèces protégées de deux ans de prison et 150 000 euros d'amende, mais prévoit des possibilités de dérogation « *à condition qu'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien (...) des populations concernées* ».

Malgré les demandes écrites de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du [logement](#) (Dreal) et de la LPO, EDF-EN n'a jamais déposé de dossier de dérogation, tout en continuant à [détruire](#) le faucon crécerellette. La Dreal n'a pas pris d'arrêté de mise en demeure pour [obliger](#) EDF-EN à [déposer](#) ce dossier.



Le parc éolien d'Aumelas (Hérault). Simon Poppy

## Etude d'impact

France nature environnement (FNE) a engagé une action en [justice](#) contre l'entreprise pour destruction d'espèce protégée, le 30 juin. Dans l'assignation, la fédération de protection de la nature rappelle qu'EDF-EN a connaissance des risques de mortalités par collision du rapace depuis l'étude d'impact conduite en 2006 par la LPO de l'Hérault. Sollicitée, l'entreprise n'a pas souhaité [commenter](#) la procédure en cours.

Si EDF-EN déposait un dossier de dérogation, le groupe devrait [indiquer](#) la raison impérative majeure justifiant la construction du parc éolien dans cette zone. C'est-à-dire [prouver](#) que le parc n'aurait pas pu [être](#) aménagé ailleurs. Ce dossier pourrait [remettre](#) en question son existence.

L'association de protection des oiseaux, rémunérée par EDF pour [réaliser](#) le suivi de mortalité, passe deux fois par semaine, entre mars et novembre, et scrute le sol jusqu'à 50 mètres autour des éoliennes. Le nombre d'oiseaux victimes des pales pourrait être supérieur aux 33 bêtes retrouvées entre les passages, car des prédateurs, comme des renards, peuvent [emporter](#) les rapaces morts. « *Potentiellement, on pourrait [avoir trois fois plus de cas de mortalité que ceux que nous trouvons](#) », indique Nicolas Saulnier, directeur de la LPO-Hérault. L'association porte aussi la casquette d'opérateur départemental du plan national d'action pour les faucons crécerelletes visant à [augmenter](#) la population. En France, il existe environ 400 couples de ce rapace, et 180 dans le seul département de l'Hérault.*

## Effarouchement

En 2013, à la suite des premiers cas de mortalité, EDF a mis en place des systèmes de détection et d'effarouchement sur les éoliennes. A l'approche des oiseaux, un appareil émet des sons pour les [faire dévier](#). Mais il semblerait que les faucons crécerelletes soient trop petits pour être remarqués par le système. De plus, l'heure à laquelle les oiseaux chassent, très tôt le matin et très tard le soir, la luminosité est assez faible et ne permet pas à l'appareil de les [distinguer](#). La mortalité des faucons n'a pas été réduite selon la LPO.

Les éoliennes représentent un danger pour la faune volante en général. Ainsi, 13 busards cendrés, autre espèce protégée et en déclin, ont été retrouvés morts par la LPO entre 2010 et 2016 dans le parc d'Aumelas. Le barotraumatisme – la baisse brutale de la pression près des éoliennes – touche également les chauves-souris qui meurent sur le coup. La zone est évitée par certains oiseaux comme les aigles de Bonelli qui perdent ainsi une partie de leur [habitat](#), explique Alain Ravayrol, naturaliste, qui a installé des GPS sur leur dos afin de les suivre.

FNE, tout comme la LPO, rappelle que la fédération n'est pas opposée au [développement](#) de

l'éolien, mais souhaite que cela se fasse en prenant en compte les enjeux de biodiversité. La France compte 5 760 éoliennes en exploitation selon la LPO, qui a publié une étude sur l'impact du parc éolien français sur l'avifaune en juin. Ce volume est amené à **doubler** à l'horizon 2023.